

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 393-23

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 393-23.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Que lors d'une séance tenue le **1^{er} mai 2023**, le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique a adopté le projet de règlement N° 393-23 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 265-05 soit :
 - Agrandir les limites de la zone 26 A-4 à même une partie de la zone 26 A afin de permettre l'agrandissement d'une exploitation de carrière ;
- 2- Que le projet de règlement vise plus spécifiquement les zones 26 A-4 et 26 A. Le territoire visé est illustré sur les plans de zonage disponibles pour des fins de consultation au bureau de la municipalité de Sainte-Monique.
- 3- Que le projet de règlement N° 393-23 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en ce qui concerne les usages autorisés.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 juin 2023 à 18H00** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique
Ce 24^{ième} jour de mai 2023.

Mathieu Lapointe, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié aux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce 24^{ième} jour de mai 2023.

Mathieu Lapointe, directeur général